



**DASSAULT**  
A V I A T I O N

---

DIRECTION DES RELATIONS SOCIALES  
ET DES RESSOURCES HUMAINES

DRSH-MN/NP-080024

**AVENANT N°6**  
**À L'ACCORD D'ENTREPRISE DU 31/03/2005**  
**Dispositions relatives aux frais de santé des cadres**

ENTRE :

La Société **DASSAULT AVIATION** dont le siège est 9 Rond Point des Champs  
Elysées Marcel Dassault - 75008 PARIS,  
représentée par Monsieur **Pierre VIVIEN**, Directeur des Relations Sociales et des  
Ressources Humaines,

D'une part,

ET :

Les Organisations Syndicales ci-après :

C.F.D.T.

C.F.E.-C.G.C.

C.F.T.C.

C.G.T.

C.G.T.-F.O.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

RB

R9

DRSH-N° 080024

## 1. PRESTATIONS

1.1. Prestations modifiées : voir annexe 1

1.2. Récapitulatif des prestations : voir annexe 2

## 2. COTISATIONS

Les améliorations des prestations apportées sont sans incidence sur les cotisations en vigueur.

## 3. DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du 1er septembre 2008.

## 4. DÉPÔT

Le présent accord sera déposé à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Nanterre, ainsi qu'au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Boulogne, conformément aux prescriptions du décret D2231-2 du Code du Travail.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions contractuelles.

Fait à Saint-Cloud, le 18 juillet 2008

*Pour le Personnel :*

**les Représentants des  
Organisations Syndicales**

*Pour l'Entreprise :-*

**P. VIVIEN**

~~A~~ C.F.D.T.

M. R. DUCREUX

C.F.E.-C.G.C.

M. Richard BEDERE

C.F.T.C.

M. Gilles ROUSSEAU

C.G.T.

M. Dominique RICHARD

C.G.T.-F.O.

M.

**DASSAULT AVIATION**  
**MODIFICATIONS APORTEES AUX GARANTIES FRAIS DE SANTE DES CADRES**  
**AU 01/09/2008**

Les garanties ci-dessous sont exprimées en complément du remboursement S.S. dans la limite des frais réels

**GARANTIES DENTAIRES**

<b>NATURE DES ACTES MEDICAUX</b>	<b>Garanties valables jusqu'au 31/08/2008</b>	<b>Garanties au 01/09/2008</b>
Couronnes ou inter bridge sur autres dents	170 € par couronne 170 € par inter	300 € par couronne 300 € par inter

**ORTHODONTIE**

<b>NATURE DES ACTES MEDICAUX</b>	<b>Garanties valables jusqu'au 31/08/2008</b>	<b>Garanties au 01/09/2008</b>
Orthodontie prise en charge par le S.S.	600 € par semestre +360 € par année de contention 175 % TC pour les autres actes (diagnostics, expertise,..)	330% BR Y compris contention

**FRAIS MEDICAUX**

<b>NATURE DES ACTES MEDICAUX</b>	<b>Garanties valables jusqu'au 31/08/2008</b>	<b>Garanties au 01/09/2008</b>
Consultations d'ostéopathes	-	60% des frais réels limité à 80€ /an

**AUTRES PROTHESES**

<b>NATURE DES ACTES MEDICAUX</b>	<b>Garanties valables jusqu'au 31/08/2008</b>	<b>Garanties au 01/09/2008</b>
Prothèses auditives	750 €/oreille	300% BR avec un minimum de 750 €/oreille

  
  
 RB

**DASSAULT AVIATION**  
**MODIFICATIONS APORTEES AUX GARANTIES FRAIS DE SANTE DES CADRES**  
**AU 01/09/2008**

**GARANTIES OPTIQUES**

Verres dans le réseau de SantéClair = **100 % des frais réels**

Verres hors réseau :

	<b>Jusqu'au 31/08/2008</b>	<b>Au 01/09/2008</b>
Verres uni focaux 101	50 €	60 €
Verres uni focaux 102	66 €	85 €
Verres uni focaux 103	100 €	115 €
Verres uni focaux 104	176 €	200 €
Verres multi focaux 111	140 €	160 €
Verres multi focaux 112	180 €	200 €
Verres multi focaux 113	200 €	230 €
Verres multi focaux 114	208 €	260 €
Verres enfants 201	26 €	40 €
Verres enfants 202	34 €	60 €
Verres enfants 203	85 €	100 €
Verres enfants 204	85 €	150 €

- Changement d'équipement (monture et verres) sans tenir compte des deux ans : en cas de variation de la vision d'au moins 0,25 dioptries (au lieu de 0,5 actuellement)

- Prix des montures Enfants : 100 € (au lieu de 75 € actuellement)

  
 RB

**DASSAULT AVIATION**  
**GARANTIES FRAIS DE SANTE DES CADRES (Synthèse)**

ANNEXE 2

Les garanties sont exprimées en l'état actuel de la réglementation et dans la limite des frais réels

au 01/09/2008	BASE DE REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE		
NATURE DES ACTES MEDICAUX	% PRISE EN CHARGE SECURITE SOCIALE	% PRISE EN CHARGE IPECA	DEPASSEMENT D'HONORAIRES. % PRISE EN CHARGE IPECA OU FORFAIT
<b>SOINS MEDICAUX</b>			
Consultations, visites :			
Généralistes conventionnés	70% BR	30% BR	10 €
Spécialistes conventionnés	70% BR	30% BR	22 €
Professeurs	70% BR	30% BR	22 €
<b>AUXILIAIRES MEDICAUX</b>			
Soins infirmiers	60% BR	40% BR	Néant
Massages, kinésithérapie	60% BR	40% BR	Néant
Ostéopathes	Néant	Néant	60% FR limités à 80€/an/assuré
Orthophonistes	60% BR	40% BR	Néant
Analyses médicales	60% BR	40% BR	Néant
<b>PHARMACIE</b>			
Remboursement SS à 35%	35% BR	65% BR	Néant
Remboursement SS à 65%	65% BR	35% BR	Néant
Remboursement SS à 15%	15% BR	85% BR	Néant


  
 RB  
 #

**DASSAULT AVIATION  
GARANTIES FRAIS DE SANTE DES CADRES (Synthèse)**

ANNEXE 2

Les garanties sont exprimées en l'état actuel de la réglementation et dans la limite des frais réels

au 01/09/2008	BASE DE REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE		
NATURE DES ACTES MEDICAUX	% PRISE EN CHARGE SECURITE SOCIALE	% PRISE EN CHARGE IPECA	DEPASSEMENT D'HONORAIRES. % PRISE EN CHARGE IPECA OU FORFAIT
<b>ORTHOPEDIE - PROTHESES AUTRES QUE DENTAIRES</b>	65% BR	Néant	Prothèses auditives: 300% BR avec un minimum de 750€/oreille Fauteuils roulants: 200% remb. Séc.soc. avec un minimum de 1258 € Autres prothèses : 300% BR
<b>HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE</b>			
- Frais de séjour en clinique privée conventionnée ou hôpital public	Etabl. conventionné : 80% BR non conventionné : Néant		Etabl. conventionné : 100% FR moins 80%BR non conventionné : 80% FR Prestation maximum de l'Institution : 500% BR
- Honoraires du chirurgien, de l'anesthésiste réanimateur	Etabl. conventionné : 80% BR non conventionné : Néant		Etabl. conventionné : 100% FR moins 80%BR non conventionné : 80% FR Prestation maximum de l'Institution : 500% BR
- Frais de transport ambulance	65%BR	35% BR	Néant
- Forfait journalier hospitalier	Néant		100% FR
- Chambre particulière	Néant		75,48 €/jour ( plafond de 30 j par hospitalisation pour psychiatrie et gériatrie)
- Accompagnement enfant	Néant		25,16 €/jour (enfant de -16ans)
<b>Cures thermales Thalassothérapie</b>	Acceptée par la Sécurité Sociale : 70% BR Refusée : Néant	Néant	386,20 € par cure avec accord préalable d'IPECA si refus Séc.Soc. Thalassothérapie acceptée Séc.Soc. : 19,31€/jour maxi 386,20€/cure
<b>PRESTATIONS MATERNITE</b>			
Frais relatifs à la grossesse et à l'accouchement, reconnus par la Sécurité Sociale au titre de la maternité	100% sauf dépassement	Néant	Frais réels restant à charge du salarié après l'intervention du régime général et dans la limite de 463,44 € par grossesse
Chambre particulière	Néant	Néant	75,48 € / jour

*Handwritten notes:*  
p  
p  
RB  
B

**GARANTIES FRAIS DE SANTE DES CADRES**

➤ **Garantie soins**

Soins reconnus par la Sécurité Sociale hors Inlay /Onlay	TM
Inlay /Onlay pris en charge par la Sécurité Sociale	130 €
Consultation de dentiste professeur de faculté	TM + 22 €

➤ **Garantie prothèses**

Couronne ou inter de bridge sur les incisives, canines, prémolaires et 1ères molaires	500 €
Couronne ou inter de bridge sur les autres dents (2 <sup>èmes</sup> molaires)	300 €
Couronne sur implant	500 €
Inlay Core pris en charge par la Sécurité Sociale	110 €
Appareil amovible	660 €
Autres prothèses côtées en SPR	175 % BR

**Plafond annuel pour les prothèses (y.c. les couronnes provisoires) : 3 700 €.**

**Garantie orthodontie**

Orthodontie prise en charge	330% BR
Orthodontie non prise en charge	600 € par semestre
Contention	330% BR
Autres actes (diagnostic, empreintes)	175 % BR

➤ **Garantie des actes hors nomenclature**

Couronne provisoire ①	40 €
Appareil provisoire ①	100 €
Examen de prévention pour les enfants de 6 à 14 ans	20 €
Renouvellement de sillons pour les enfants de 6 à 14 ans	16 € / dent
Vernis fluorés	8 € / dent
Test salivaire	90 €
Implant racine	530 € (max 2 / an)
Pilier implantaire	100 € (max 2 / an)
Parodontie	FR dans la limite de 490 € par an

B.R. : Base de Remboursement Sécurité Sociale

① incluse dans le plafond prothèses dentaires

*Handwritten notes and signatures:*  
 f d  
 R  
 RB  
 H

**DASSAULT AVIATION**  
**GARANTIES FRAIS DE SANTE DANS LA LIMITE DES FRAIS REELS**

ANNEXE 2

		Garantie dans le Réseau Opticiens Partenaires Santéclair (y compris remboursements Sécurité Sociale)	Garantie par verre hors Réseau (en complément des remboursements Sécurité Sociale)	Garantie monture	
<b>ADULTES</b>	<b>Verre unifocal, avec précalibrage pour Hypermétrope</b>				
	101	Classe 1 : puissance de 0 à 4 dioptries et cylindre $\leq 2$	FRAIS REELS QUELQUE SOIT LE CHOIX DES VERRES	60€	150,00 €
	102	Classe 2 : de 0 à 4 dioptries et cylindre $> 2$ & de 4,25 à 6 dioptries et cylindre $\leq 2$		85 €	
	103	Classe 3 : de 4,25 à 6 dioptries et cylindre $> 2$ & de 6,25 à 8 dioptries et cylindre $\leq 2$		115 €	
	104	Classe 4 : de 6,25 à 8 dioptries et cylindre $> 2$ & $\geq$ à 8,25 dioptries, q.q.s. le cylindre		200 €	
	<b>Verre multifocal ou mi-distance, avec précalibrage pour Hypermétrope</b>				
	111	Classe 1 : puissance de 0 à 4 dioptries et cylindre $\leq 2$	FRAIS REELS QUELQUE SOIT LE CHOIX DES VERRES	160 €	
	112	Classe 2 : de 0 à 4 dioptries et cylindre $> 2$ & de 4,25 à 6 dioptries et cylindre $\leq 2$		200 €	
113	Classe 3 : de 4,25 à 6 dioptries et cylindre $> 2$ & de 6,25 à 8 dioptries et cylindre $\leq 2$	230 €			
114	Classe 4 : de 6,25 à 8 dioptries et cylindre $> 2$ & $\geq$ à 8,25 dioptries, , q.q.s. le cylindre	260 €			
<b>ENFANTS</b>	<b>Verre unifocal, avec précalibrage pour Hypermétrope</b>				
	201	Classe 1 : puissance de 0 à 4 dioptries et cylindre $\leq 2$	FRAIS REELS QUELQUE SOIT LE CHOIX DES VERRES	40 €	100,00 €
	202	Classe 2 : de 0 à 4 dioptries et cylindre $> 2$ & de 4,25 à 6 dioptries et cylindre $\leq 2$		60 €	
	203	Classe 3 : de 4,25 à 6 dioptries et cylindre $> 2$ & de 6,25 à 8 dioptries et cylindre $\leq 2$		100 €	
	204	Classe 4 : de 6,25 à 8 dioptries et cylindre $> 2$ & $\geq$ à 8,25 dioptries, , q.q.s. le cylindre		150 €	
<b>Verre multifocal, avec précalibrage pour Hypermétrope</b>					
204	Classe de 1 à 4	FRAIS REELS QUELQUE SOIT LE CHOIX DES VERRES	150 €		

**LIMITE DE CONSOMMATION :**

Pour les adultes : une paire de verres par an et une monture tous les 2 ans, sauf en cas de variation de la vision d'au moins 0,25 dioptries

Pour les enfants : un équipement (verres + monture) par an

**LES LENTILLES :** prises en charge ou non par le RO, y compris les produits d'entretien (il n'y a pas de notion de réseau) : 250 € par an

**L'OPERATION DE LA MYOPIE de - 1 à - 8 dioptries pour les adultes de moins de 40 ans :** 350 € par œil

  
  
 RB  
 B